



MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

Avis public

DÉROGATION MINEURE

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le 2 juillet 2024 à 19 h, à la salle Philippe Laroche du centre communautaire, située au 46, chemin du Village à Lac-Beauport.

AU COURS DE CETTE SÉANCE, LE CONSEIL DOIT STATUER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

Demande : Rendre réputé conforme la marge de recul latérale du bâtiment complémentaire tel qu'un garage isolé de 2,51 mètres au lieu d'un minimum de 3 mètres minimum tel que mentionné à l'article 53 alinéa 10 tableau 1 du Règlement de zonage 09-207 pour la zone HU-221.

Le tout tel que représenté au certificat de localisation par M. Nicolas Morel, arpenteur-géomètre, en date du 19 mars 2024, sous le numéro 2741.

Terrain ciblé : Lot numéro : 4 981 370
15, chemin du Grand-Bois

Règlement concerné : Zonage numéro 09-207

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance relativement à cette demande.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce 13^e jour du mois de juin 2024.

Richard Labrecque
Directeur général et greffier-trésorier